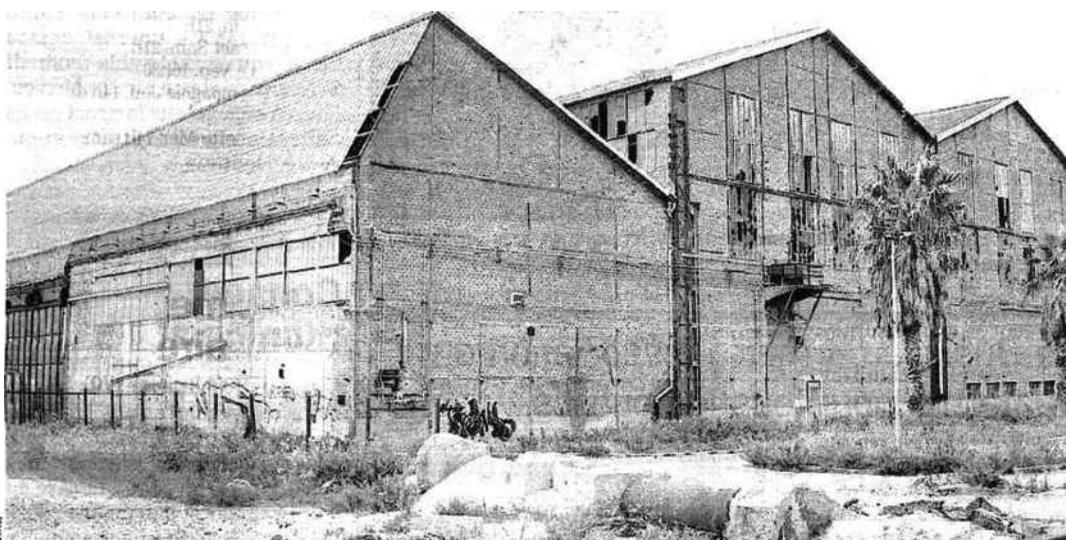


Ex-atelier mécanique. C'est le groupement Adamas/Grant Thornton qui a été retenu pour la mission d'assistance technique, juridique et financière.

Un partenariat public-privé pour alléger la note

■ Jeudi dernier, les élus municipaux ont adopté à la majorité la délibération autorisant le maire Marc Vuillemot à signer le marché de « mission d'assistance technique, juridique et financière à la personne publique pour la réalisation d'un partenariat public-privé concernant la création d'un espace muséal, d'un parking souterrain et, le cas échéant, la réhabilitation du bâtiment CPM et sa reconversion ludo-commerciale, avec le groupement "Adamas Grant Thornton, Algoe, Programme" ». Le tout pour un montant global et forfaitaire de 405.210 euros hors taxes.

A la question du conseiller municipal (villepiniste) Christian Batlle, qui se prononce pour cette délibération, « *Le programme de l'aménagement de CPM est-il arrêté définitivement ?* », le maire Marc Vuillemot a été clair : « *Nous savons ce que nous ne voulons pas, un centre commercial type supermarché. Par contre nous voulons donner à ce lieu une dimension culturelle, en y implantant un cinéma par exemple. Nous voulons aussi travailler sur la mémoire industrielle qui s'est déroulée ici mais aussi sur la rade. Nous voulons une démarche active, dans l'esprit de Vulcania... En lien avec le port de plaisance, il y aura des commerces, des restaurants... On voit bien que c'est une chose qu'une collectivité seule ne peut pas réaliser, il nous faut donc un partenariat public-privé. Il ne faut surtout pas faire d'erreur car on s'engage sur la durée. Le projet le plus pertinent possible est nécessaire* ». Mais l'ancien maire Arthur Paecht (UMP) voit dans cette délibération « *encore des études, des palabres pour ne trouver au bout aucune réalisation* », et annonce qu'il ne la vo-



L'ex-atelier mécanique des chantiers fait parti du pré-programme d'aménagement du reste des friches industrielles.

tera pas. Le communiste Christian Barlo s'inquiète du terme « ludo-commercial » : « *Attention, veillons à préserver le commerce du centre-ville* ». Tout en faisant remarquer que le bâtiment de CPM se « *dégrade vite* », il demande à ses collègues de la majorité de ne pas trop attendre pour monter un projet. « *Il manque dans cette ville un cinéma et une salle des fêtes...* ».

Le prix à payer un projet réussi

La réponse viendra de l'adjoint à l'économie Philippe Mignoni (PCF) : « *Quand on parle de commerce, ce n'est*

pas simplement une personne qui vend un produit, il y a aussi l'économie. Il peut y avoir des commerces en lien avec la mer... Il faut arrêter de ne regarder que l'aspect commercial des choses, il faut aussi voir l'activité liée à l'économie... ».

De son côté, l'adjointe (PCF) Christine Sampère, qui vote contre, a une autre vision des choses. Elle appelle ses collègues à « *être modestes* » dans la réhabilitation du bâtiment CPM « *afin de le rendre à la population. Un demi-million c'est beaucoup dans une ville qui a une situation financière difficile* ». Mais pour l'adjoint Claude Astore (RG), le fait

d'avoir un partenariat public-privé « *va dans le sens de ne pas faire payer à nos concitoyens le coût de la réhabilitation de ce bâtiment. Aujourd'hui, nous devons le sécuriser et ça coûte* ». En conclusion, le maire Marc Vuillemot indique : « *On peut toujours considérer que c'est trop cher... Sur le site, ces dix dernières années, 740.000 euros ont été dépensés dans des études et ça n'a pas abouti... Pour cet aménagement, il nous faut une assistance un peu chère, c'est le prix à payer pour ne pas faire d'erreurs* ».

GUY MOUISSE

▲ Me contacter : gmouisse@lamarseillaise.fr